

Association "Conserver la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais"

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE tenue le 22 octobre 2016 à la mairie du Mesnil-Mauger

Le président de l'association, Jacques Devos, ouvre la séance en remarquant que 16 personnes sont présentes et que 49 se sont fait représenter ; le quorum nécessaire pour que l'assemblée générale délibère valablement, soit 30 personnes présentes ou représentées, est donc largement dépassé.

1. RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2015-2016

Notre activité se déploie dans deux directions :

- visites de la chapelle, études sur sa conception et communication ;
- démarches pour sa restauration

1.1. Faire connaître la chapelle

Il y a fort peu d'éléments à inscrire dans ce paragraphe car, comme nous l'avions annoncé à la fin de notre dernière assemblée générale, nous n'avons prévu aucun événement en 2016, considérant que les travaux de restauration allaient commencer au cours de cette année. Malheureusement, la publication tardive de l'autorisation de travaux sur monument historique par la préfecture a décalé notre planification et, à ce jour, nous ne savons pas encore quand sera posé le premier échafaudage.

C'est pourquoi nous avons accepté de recevoir le 24 octobre prochain l'association "Pays d'Auge Expansion", qui veut montrer à son public la chapelle avant restauration et fera sans doute la même visite après restauration. Un conférencier animera cette visite à laquelle nous participerons en complétant éventuellement les explications de celui-ci.

Nous avons trouvé aux archives du Calvados le rapport de visite d'Eugène Simon à la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais, le 2 septembre 1884. Ce rapport était signalé dans l'article de Vincent Juhel sur les peintures de la chapelle. La copie de ce document n'est pas toujours facile à lire ; c'est pourquoi nous l'avons transcrit sur ordinateur, en utilisant des caractères et une mise en page aussi proches que possible de l'original. Cette copie "réactualisée" a été mise sur notre site Internet par notre ami Michel Kohn.

Ce rapport décrit en détail ce que l'on pouvait voir à cette époque, ce qui est très proche des photos que l'on a de la chapelle vers 1905. Une chaire était au milieu de la nef côté nord.

Notre ami Jean-Louis Le Saux, parfois assisté de votre président, réalise un très important travail sur le thème "Sainte-Marie-aux-Anglais à l'écoute du ciel" où il est montré que de nombreuses caractéristiques de la chapelle ont été dictées par des positions du soleil à des dates symboliques. Quelques éléments de cette étude vous seront donnés à la suite de cette réunion. Cette étude devrait prochainement faire l'objet d'une publication.

1.2. Participation au projet de restauration de la chapelle

Electrification de la chapelle

A la suite de notre demande, d'abord restée sans réponse puis reprise avec succès par la mairie, un poste

d'arrivée du courant a été installé dans la haie entourant la chapelle. Cela a demandé un passage de câbles sous la route. Les frais de cette installation ont été pris en charge par la mairie. Il reste à installer un coffret de chantier qui servira pendant les travaux. Nous proposons que les frais de celui-ci soient pris en charge par l'association. Il faudra ensuite à la fin des travaux installer un réseau électrique dans la chapelle, ce qui demandera l'obtention d'une attestation Consuel, montrant que l'installation est conforme aux normes.

Avancement du dossier de restauration de la chapelle

Les différentes phases que le dossier a dû franchir sont rappelées ci-après.

Abréviations et rappels :

- ACMH = Architecte en chef des Monuments historiques

- MH = Monument historique

Maître d'œuvre : l'ACMH ; maître d'ouvrage : la mairie

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles, antenne régionale du ministère de la Culture

En jaune: ce qui demande un accord

Création d'une association

AVRIL 2013

Sélection de l'ACMH à faire agréer par la DRAC : appel d'offres simplifié

DIAGNOSTIC

JUIN 2014

par l'ACMH retenu

*Accord sur le diagnostic par le Conservateur Régional des MH)
et le maître d'ouvrage (délibération du conseil municipal)*

MARS 2015

Appel d'offres pour un maître d'œuvre chargé de la définition du projet, de la préparation des dossiers des entreprises puis du suivi du chantier.

Insertion au J.O.

Sélection par le maître d'ouvrage

La DRAC propose d'accompagner la mairie dans la préparation du dossier.

Signature d'un contrat d'assistance entre la DRAC et la maîtrise d'ouvrage.

MAI 2015

AVANT PROJET SIMPLIFIÉ (APS)
pour mémoire car, pour nous, ce fut le diagnostic.

AVANT PROJET DÉTAILLÉ (APD)

FEV 2016

Accord de la DRAC et du maître d'ouvrage

Puis simultanément:

Dépôt d'une demande d'Autorisation de Travaux sur Monument Historique (ATMH)

Préparation des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) par le maître d'œuvre

Choix par le maître d'ouvrage d'un Coordinateur Sécurité Protection Santé (CSPS), par appel d'offres simplifié

Passage successif du dossier à :
L'Union départementale
de l'Architecture et du Patrimoine
Les Monuments de France
Le service d'urbanisme de la mairie

Synthèse par la DRAC

ATMH donnée par la Préfecture

JUIN 2016

Publication au BOAMP par le maître d'ouvrage AOUT 2016
de l'appel d'offres aux entreprises

Les Dossiers de Consultation des Entreprises sont consultables sur un site Internet.

Choix des entreprises retenues par le maître d'ouvrage sur les conseils du maître d'œuvre.
Délibération du conseil municipal sur le projet définitif et son financement

Information de la DRAC, du conseil départemental et des mécènes des résultats de l'appel
d'offres

Obtention de leur engagement financier définitif

Notification aux entreprises non retenues avec délai de recours

NOTIFICATION DES MARCHES AUX ENTREPRISES RETENUES

Notification du marché
valant engagement de l'Etat

CONTROLE DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX PAR L'ACMH

ACCEPTATION FINALE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Nous sommes actuellement dans la phase de notification des marchés aux entreprises retenues. Nous devons ensuite attendre la notification par l'Etat du marché avant de lancer les travaux. Cela pourra-t-il encore se faire en 2016 ?

1.3. Adhérents "fantômes"

Nous remarquons qu'un certain nombre de membres de l'association n'ont pas renouvelé leur adhésion, en payant leur cotisation, et n'ont jamais retourné un pouvoir pour l'AG. Leur radiation sera envisagée l'an prochain. Ceux qui n'ont pas accès à Internet nous obligent à leur envoyer toute information par courrier postal, ce qui crée des frais postaux importants. Nous proposons que, dès cette année, nous cessions de leur envoyer ces courriers ; seules les convocations leurs seront envoyées par voie postale.

Mis aux votes, le rapport d'activité est accepté à l'unanimité des votants.

2. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2015-2016

A la fin de l'exercice précédent le bilan était le suivant :

Compte bancaire	2 089	Report à nouveau	2 414
Caisse	325		

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2015-2016 a été établi ainsi :

Assurances, 80,00	187,54	Dons	
		Subvention de la mairie	
380,00			
Frais de bureau, photocopies 918,00 affranchissements	394,72	Cotisations et adhésions	
Frais bancaires 35,00	25,70	Bénéfice reporté de l'exercice précédent	
TOTAL	607,96		
1413,00			

Soit un bénéfice de 805,04 € pour l'exercice

Le bilan en fin d'exercice est donc le suivant avant décision de l'assemblée générale :

Compte bancaire	3 111	Report à nouveau	2 414
Caisse	108	Bénéfice de l'exercice 2016	805
Total	<u>3 219</u>		<u>3219</u>

Nous proposons de porter le bénéfice de l'exercice en report à nouveau.

Nous informons les membres de l'association que nous avons reçu de la French Heritage Society une subvention de 43 051 € sur notre compte bancaire. Nous considérons que cette somme est en transit puisqu'elle sera intégralement transférée à la mairie pour contribuer au paiement des travaux de restauration.

Le rapport financier est accepté à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Vu le président
J.E. Devos

Vu le secrétaire
P. Fournier